



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs des Ecoles ;

VU l'arrêté du 01/07/2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

VU l'arrêté du 22/08/2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des Professeurs des Ecoles stagiaires ;

VU l'arrêté rectoral du 3 janvier 2022 relatif aux délégations de signature consenties par le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ;

VU le procès-verbal du jury académique en date du 24 janvier 2022, fixant la liste des Professeurs des Ecoles aptes à être titularisés.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des Professeurs des Ecoles stagiaires, aptes à être titularisés, dont les noms figurent en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de Vaucluse, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 26 janvier 2022

Claudie FRANCOIS GALLIN

**ANNEXE DE L'ARRETE RECTORAL DU 26/01/2022
FIXANT LA LISTE DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DANS LE CORPS
DES PROFESSEURS DES ECOLES ISSUS DU CONCOURS RENOVE APTE A ETRE TITULARISES
POUR LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom
BERARD	AYRTON	BARBARA